



Commission économique pour l'Europe**Comité des transports intérieurs****Groupe de travail des statistiques des transports**

Soixante-huitième session Genève, 7-9 juin 2017

Point 4 d) de l'ordre du jour provisoire

**Collecte de données, évolution méthodologique
et harmonisation des statistiques des transports****Statistiques des accidents de la circulation routière
et des accidents ferroviaires****Note du secrétariat****I. Mandat**

1. Le présent document est soumis conformément au paragraphe 15.1 du module 13 (Statistiques des transports) du programme de travail pour 2016-2017 (ECE/TRANS/254 et ECE/TRANS/2016/28 et Add.1) adopté par le Comité des transports intérieurs le 26 février 2016.
2. À sa soixante-sixième session, le Groupe de travail a décidé d'envoyer un questionnaire pilote pour la collecte de données concernant les principaux indicateurs relatifs aux accidents ferroviaires (ECE/TRANS/WP.6/2016/4) pour les États membres ne disposant pas de données d'autres sources.

II. État d'avancement

3. Le Groupe de travail souhaitera peut-être savoir que le secrétariat a diffusé le questionnaire en anglais, français et russe auprès de tous les États membres qui ne sont pas inclus dans la base de données de l'Agence ferroviaire européenne (AFE). Cette base de données couvre les 28 États membres de l'Union européenne ainsi que l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Norvège, la Suisse et la Turquie. Le questionnaire a été envoyé le 8 février 2017, la date limite de renvoi suggérée étant fixée au 31 mars 2017.
4. Au 17 mars, des réponses assorties de données avaient été reçues de quatre pays, à savoir l'Arménie (sous la forme d'une publication), les États-Unis d'Amérique, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Géorgie. L'Azerbaïdjan a répondu qu'aucun accident n'avait eu lieu au cours de la période considérée (de 2010 à 2015); et le Liechtenstein a indiqué que les données n'étaient pas disponibles.



5. Le Groupe de travail voudra peut-être recevoir du secrétariat des renseignements à jour sur les nouvelles données éventuellement communiquées par les pays et se faire une idée de l'exhaustivité des données reçues.

6. Le Groupe de travail pourrait envisager une collecte périodique de ces données et leur diffusion, en collaborant s'il y a lieu avec l'AFE afin de veiller à ce que les données soient comparables et d'alléger autant que possible la tâche consistant à les communiquer.
